

# véhicules de loisirs

## 5 RÈGLES DE SÉCURITÉ



**mobilité club**  
france





# 1 Les équipements obligatoires

## Le gilet de sécurité



Il doit être auto-réfléchissant et de marquage « Communauté Européenne CE ». Rangez-le à portée de main.

## Le triangle de pré-signalisation



Il se positionne à 30 m. de votre véhicule ou de l'obstacle (sauf si cette action met votre vie en danger). Allumez également vos feux de détresse.



## ② Les places assises dans un camping-car

### Un nombre de places déterminé



Le nombre de places est déterminé par le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC), qui figure sur votre certificat d'immatriculation.

### Tous les passagers doivent être ceinturés



Les camping-cars ont, pour chaque place assise, une ceinture de sécurité avec des points d'ancrage homologués.



## ③ Camping-car en circulation

### 3 m de haut en moyenne



Ayez toujours en mémoire la hauteur limite avant de vous engager sous un pont, dans un tunnel, un parking, à un péage...

### Évitez de circuler en convoi

Si vous vous déplacez à plusieurs, ne restez pas groupés. Facilitez le dépassement aux véhicules qui suivent.

### 1 seule place de parking



En stationnement, occupez une place comme les autres véhicules. Ne vous garez pas devant une maison pour ne pas gêner la visibilité.



## 4 Caravane en circulation

La conduite d'une caravane est soumise  
à des obligations de vitesse



90 km/h sur les autoroutes et sur les routes à deux chaussées séparées par un terre-plein central.



80 km/h sur les routes à caractère prioritaire.



50 km/h en agglomération,  
70 km/h sur le boulevard périphérique de Paris.



## 5 L'attelage de la caravane

### Tenez compte du poids de votre ensemble voiture + caravane



Respectez les distances de sécurité et ajoutez 50 % aux distances indiquées pour une voiture seule. Anticipez les manœuvres et utilisez le frein moteur.



Pour une bonne tenue de route, nous recommandons un poids à la flèche qui correspond à 5 à 7 % du PTAC. Veillez à respecter les poids maximums indiqués par les constructeurs.

Agir pour une mobilité  
sûre et durable pour tous



**mobilité club**  
france

